

Québec, le 13 décembre 2013

## PAR COURRIEL

Mesdames les Directrices des études et  
Messieurs les Directeurs des études  
des collèges publics,  
des collèges privés subventionnés,  
des écoles gouvernementales,

Comme vous le savez, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, monsieur Pierre Duchesne, et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy, ont lancé le 2 septembre 2013 la démarche gouvernementale qui mènera au renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale. Au niveau collégial, il s'agit d'intégrer des éléments de formation sur l'histoire du Québec contemporain dans la formation générale commune, sans ajout d'unités ni de périodes d'enseignement.

Le Ministère a entrepris dès lors les travaux nécessaires, conformément aux pratiques en vigueur et aux mécanismes de consultation existants. Plus spécifiquement, le Comité-conseil de la formation générale a reçu le mandat de fournir un avis sur la place qu'occuperont ces nouveaux éléments de formation au sein de la formation générale, en vue d'une modification au Règlement sur le régime des études collégiales. Aussi, il aura pour rôle de recommander au ministre l'approbation d'un objectif et standard sur l'histoire du Québec contemporain, en vue de son implantation dans les collèges pour les étudiantes et les étudiants débutant leur formation à l'automne 2014.

Après deux rencontres du Comité-conseil, nous sommes rendus à l'étape de la consultation des établissements. C'est pourquoi nous vous présentons le projet d'objectif et standard qui a été élaboré par un groupe de 11 enseignantes et enseignants du réseau collégial public et privé, francophone et anglophone, dont sept enseignantes et enseignants en histoire, deux en sociologie et deux en science politique, réunis au sein d'un groupe de travail.

La démarche de consultation vise à améliorer la clarté des textes et leur compréhension ainsi qu'à recueillir vos commentaires. Vous trouverez le document de consultation ci-joint. Je vous invite à transmettre un seul avis, lequel devrait refléter le résultat se dégageant des consultations que vous aurez menées dans votre établissement.

Voici quelques informations concernant le projet d'objectif et standard :

- Il serait intégré à la formation générale commune;
- Il compterait deux unités;
- 45 périodes d'enseignement seraient allouées au cours visant son atteinte.

...2

Par ailleurs, je vous sou mets un ensemble de questions afin de guider votre réflexion :

- L'objectif et standard est-il clair? Sa formulation permet-elle une compréhension univoque de la part des personnes (enseignants et conseillers pédagogiques, notamment) qui travailleront à sa mise en œuvre? Contribuera-t-il à enrichir la formation de l'étudiante et de l'étudiant?
- Vous apparaît-il souhaitable de définir la période historique correspondant au Québec contemporain (par exemple : de 1840 à nos jours, de 1867 à nos jours, de 1945 à nos jours, etc.). Si oui, quelle période faut-il préciser? Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à formuler?
- Aucune activité d'apprentissage n'est précisée dans le projet d'objectif et standard. Y a-t-il lieu d'en indiquer, par exemple spécifier la pondération ou encore la ou les disciplines susceptibles de l'enseigner? Si oui, quelles sont vos suggestions? Si non, pourquoi?
- Quels sont vos commentaires et suggestions concernant le texte de présentation des buts des programmes d'études associés à l'objectif et standard, qui sont présentés dans des encadrés aux pages 2 et 3 du document de consultation?
- Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à formuler?

Veuillez transmettre l'avis de votre établissement, à mon attention, au plus tard le 21 février 2014.

Enfin, je vous rappelle qu'il est nécessaire de modifier le Règlement sur le régime des études collégiales pour y inscrire la nouvelle formation sur l'histoire du Québec contemporain dans la formation générale. Le projet de règlement devrait paraître en février prochain dans la *Gazette officielle du Québec*. Je vous informerai des modalités de consultation dès sa publication.

Veuillez agréer, Mesdames les Directrices des études et Messieurs les Directeurs des études, mes salutations distinguées.

La directrice de l'enseignement collégial,



Joanne Munn

JM/RB/lg

p. j.

c. c. M. Jean Beauchesne, président-directeur général, Fédération des cégeps  
M. Pierre L'Heureux, président, Association des collèges privés du Québec